

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

### **Arrêté modificatif du 2 février 2017 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, et du ministère du logement et de l'habitat durable**

NOR : DEVK1704310A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et la ministre du logement et de l'habitat durable,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 mai 2015 visé ci-dessus est modifié comme énoncé à l'article 2 du présent arrêté.

#### Article 2

M. Patrick Grosroyat, membre suppléant, représentant du personnel pour l'organisation syndicale CFDT, est remplacé par M. Timothée Chantrelle.

### Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 2 février 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. CLÉMENT